



## OFFRE DES SSTI

# Une déclinaison facilitée par le site Internet FMP

**P**our décliner l'offre des SSTI, les préventeurs disposent, pour plus de 1400 métiers, de ressources sous la forme de documents téléchargeables et personnalisables. Ces documents sont issus du site [www.fmpcisme.org](http://www.fmpcisme.org) (prochainement renommé FMP-Présanse) alimenté par des médecins du travail et des intervenants en prévention des risques professionnels experts. L'utilisation de ces ressources est de nature à favoriser la cohérence de l'offre sur l'ensemble du territoire. ■

Le **Thésaurus Harmonisé d'autodéclaration par l'employeur des situations prévues réglementairement** est destiné aux portails adhérents pour permettre à l'entreprise de déclarer les situations qui peuvent avoir une incidence sur le suivi de l'état de santé

Pour être adapté, le suivi doit prendre en compte le poste de travail. A ce titre, les Services disposent de documents pour connaître les postes et tracer les informations :

- **Fiches de poste**
- **MEEP**
- **Fiches d'entretien infirmier** (qui compilent les deux précédentes)

Des **Ordonnances de prévention**, spécifique à chaque métier et destinées au travailleur, regroupent les préventions et les surveillances de l'état de santé recommandées

Les études de poste et les propositions d'aménagement de postes peuvent être tracées au moyen des **Fiches de poste** et des **Fiches d'aide à la rédaction DU/FE**

### Orienter les entreprises pour toute question relative à la santé au travail

**FACILITER LES FORMALITES D'ADHESION VIA LE NUMERIQUE**

**AIDER TOUTES LES ENTREPRISES A EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS EN VUE DE LEUR PLAN D' ACTIONS**

**ASSURER UN SUIVI INDIVIDUEL ET ADAPTE DE L' ETAT DE SANTE DE TOUS LES TRAVAILLEURS**



Une interface commune à tous les SSTI qui facilite la liaison, les formalités, les déclarations obligatoires et les règlements

Une **présentation systématique de la contrepartie à l'adhésion** et de l'offre du SSTI

Une « **fiche d'entreprise** » pour toutes les entreprises au moins tous les 5 ans, dans une forme proche d'un DUERP pour en faciliter l'élaboration;

Métrologie de certaines expositions

En fonction des besoins exprimés, **des compléments d'accompagnement collectifs ou individuels**, ou une orientation pour finaliser le DUERP et lancer un plan d'actions

Proposer une action de prévention primaire à toutes les entreprises au moins tous les 5 ans

Visites d'embauche, visites périodiques, visites à la demande, examens complémentaires, **assurées de manière effective et dans les délais réglementaires**

**Restitution individuelle à chaque salarié** accompagné de conseils de prévention

### Consolider les données pour le compte des branches et entreprises multisites

**INFORMER, SENSIBILISER, CONSEILLER POUR AGIR EN PREVENTION**

**REPERER ET ACCOMPAGNER LES SALARIES EN RISQUE DE DESINSERTION PROFESSIONNELLE**

**DONNER A CHACUN UN ACCES INDIVIDUALISE AUX INFORMATIONS DE SANTE AU TRAVAIL QUI LE CONCERNENT**



**Informations et sensibilisations aux risques professionnels (ateliers, e-learning,...)**

Identification des aménagements de postes requis

Informations et expertise au service des instances de l'entreprise (CSE...)

Propositions de solutions pour former les « salariés compétents » en santé sécurité au travail

Conseils dès la conception des lieux de travail

Visite de **pré-reprise**  
Visite de **reprise**

**Accompagnement social** des salariés en risque de désinsertion professionnelle

**Etudes de postes et propositions d'aménagements de postes**

Relais avec les partenaires de la prévention de la désinsertion professionnelle

**Intervention suite à un évènement grave (AT, Agression)**

**Compte employeur** avec les informations utiles à son action de prévention

Restitution au salarié des informations issues de ses visites

### Rendre compte de l'activité du SSTI et évaluer la satisfaction de l'ensemble des bénéficiaires

Pédagogique, le plan des **Fiches d'aide à la rédaction DU/FE** permet de guider l'expression de l'employeur sur ses situations de travail, les risques afférents et de lui prodiguer des conseils de prévention

Les **Fiches de prévention** décrivent les nuisances et les préventions attenantes par nuisance ou par métier

### Assurer la continuité de l'information en cas de changement de SSTI

Dans chaque **Fiche Médico-Professionnelle détaillée**, une colonne entière est dédiée aux conseils de prévention par nuisance, classés selon :

- les lieux de travail,
- l'organisation du travail,
- les tâches,
- les outils et équipements,
- les produits, matériaux et publics concernés,
- les tenues de travail.